



CSE
ZONE DE PRODUCTION
ATLANTIQUE

*À vos côtés,
toute l'année !*



Journal
du CSE Réseau ZPA
Novembre 2023

Station C :
nouveau couteau suisse de la GPEC ?

La nouvelle plateforme RH, Station C, a fait son apparition au mois d'octobre.

Lorsqu'elle sera totalement opérationnelle, en remplacement d'outils distincts et vieillissants comme Viséo, elle permettra aux agents de disposer d'une plateforme commune de gestion :

- Des compétences ;
- De la carrière ;
- De la mobilité.

Cet outil fait appel à l'intelligence artificielle (IA) qui, en se basant sur les compétences du salarié, définit des parcours, trouve des offres, des formations, des profils.

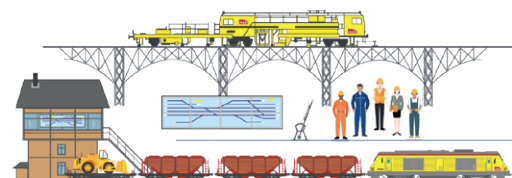
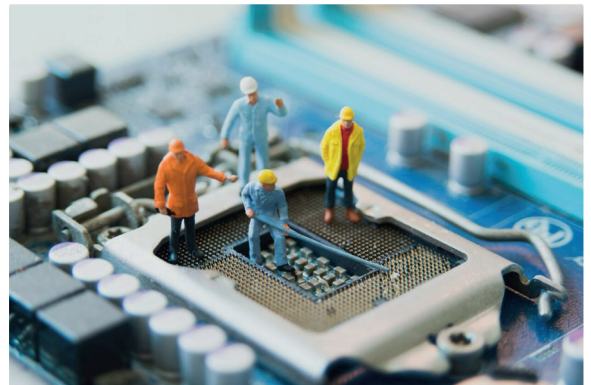
Il sera aussi utilisé pour la formation, les entretiens professionnels et les EIA.

L'utilisation de l'IA sans information et présentation est aussi une source d'inquiétude pour notre organisation syndicale.

Enfin, cela va rajouter des missions supplémentaires aux DPX et aux REQ, ce qui n'est pas acceptable !

Le sujet va être traité dorénavant au niveau de l'Instance commune.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est regrettable que l'entreprise mette en place un nouvel outil sans s'assurer que les agents le maîtrisent et sachent utiliser toutes ses fonctionnalités. L'envoi de quelques mails ou l'organisation de tchats d'information sont loin d'être suffisants !



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Rapport annuel d'activité 2022 du CSE ZPA concernant le service de prévention et de santé au travail : la fièvre monte.

Les informations présentées dans ce rapport permettent d'avoir le point de vue du médical sur la situation au sein de la ZPA.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation n'est pas glorieuse !



État des lieux :

- Problématiques concernant les locaux médicaux (vétusté, problèmes d'isolation, difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite).
- Manque de médecins pour réaliser des actions de prévention.
- Manque de personnel pour assurer le suivi des dossiers des agents.
- Absences non justifiées à des visites médicales prévues.
- Constat des dommages collatéraux de la sous-traitance qui privent les agents en reclassement de certaines tâches.
- Alerte sur la situation des Infrapôles avec les réorganisations mises en place.
- Urgence à mettre en œuvre des actions de prévention dans le contexte d'allongement des carrières annoncé.

Pour l'UNSA-Ferroviaire qui porte de nombreux sujets repris dans ce document, il est à espérer que le Directeur de la ZPA va utiliser certains leviers pour améliorer la situation du service de prévention et de santé au travail du périmètre du CSE Réseau ZPA. Il ne pourra pas se dédouaner en déclarant ne pas connaître l'étendue des dégâts !



Arrivée d'un médecin junior dans les cabinets médicaux de Saintes et Poitiers : vers une amélioration de la situation ?

Une modification de l'organisation du suivi en santé au travail sur les sites de Saintes et Poitiers a entraîné le recrutement de Mme BOISSIER DESCOMBES MARJANOVIC, médecin junior, qui sera sous la supervision du docteur COSSET. Enfin une bonne nouvelle concernant la médecine du travail sur ce périmètre, qui était sans médecin depuis le mois de mai !

Étant donné son statut de médecin junior, elle est considérée comme stagiaire. Après une période de six mois où elle va découvrir les métiers de

la SNCF et les contraintes qu'ils provoquent, il devrait y avoir un vote en CSE pour sa nomination officielle.

Pourtant, pour l'UNSA-Ferroviaire, le rôle du médecin du travail est primordial pour l'entreprise du fait de ses connaissances et ses conseils en matière de prévention des risques professionnels. La perspective de trouver une solution sur ces périmètres est une bonne chose pour tous les agents.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Info pratique : compteur TQ

Petit rappel pour les agents ayant des heures en solde sur leur compteur TQ.

C'est au début du mois de décembre que vous devez indiquer votre choix sur l'option de paiement pour lesdites heures qui sont :

- Soit payées en heures supplémentaires majorées (125 %),
- Soit basculées dans le compteur TY (temps à compenser semestre précédent), avec le paiement de la seule majoration de 25 %. Ce compteur est plafonné à 32 heures et est à la seule disposition de l'agent.

La demande est à adresser au responsable GU de l'établissement.

Si l'agent n'exprime pas de choix, le temps du compteur TQ sera basculé sur le compteur TY par défaut.



Information RH

Congés supplémentaires pour événements familiaux

CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX					
PERSONNE CONCERNÉE	NAISSANCE ADOPTION	MARIAGE	PACS	DÉCÈS	SURVENUE HANDICAP
AGENT		4 jours	4 jours		
CONJOINT PARTENAIRE DE PACS				3 jours	
CONCUBIN				3 jours	
PÈRE / MÈRE				3 jours	
BEAU-PÈRE / BELLE-MÈRE				3 jours	
ENFANT	3 jours	2 jours		12 OU 14 jours**	5 jours
GENDRE / BELLE-FILLE				2 jours	
GRANDS-PARENTS DE L'AGENT OU DU CONJOINT				1 jours	
FRÈRE / SOEUR		1 jours		3 jours	
BEAU-FRÈRE / BELLE-SOEUR		1 jours		1 jours	
PETIT-FILS / PETITE-FILLE		1 jours		1 jours	
NEVEU / NIÉE (DONT L'AGENT EST/OU A ÉTÉ LE TUTEUR)		1 jours		1 jours	

Indépendamment du congé réglementaire avec solde, des congés supplémentaires avec solde peuvent être accordés pour différents motifs.

À ces congés, et si l'agent doit obligatoirement se déplacer, des délais de route peuvent s'ajouter :

- + un jour pour un trajet aller-retour entre 400 et 600 km* ;
- + deux jours pour un trajet aller-retour supérieur à 600 km*.

Afin que le congé supplémentaire soit accordé, votre demande devra être accompagnée d'une pièce justificative.

Pour plus d'informations liées aux congés supplémentaires avec solde, nous vous invitons à consulter le référentiel GRH00143.

* Trajet le plus court à partir de la résidence domiciliaire de l'agent ;

** 12 jours (contre 5 jours auparavant) pour un enfant âgé de 25 ans et plus, 14 jours (contre 7 jours auparavant) dans les trois cas suivants :

- Enfant âgé de moins de 25 ans ;
- Quel que soit l'âge si l'enfant décédé était lui-même parent ;
- En cas de décès d'une personne âgée de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org

VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Prénom	Nom	Mail	Tél.	Prénom	Nom	Mail	Tél.
Régine	Dréano	dreano.r@unsa-ferroviaire.org	06 32 13 92 57	Laurent	Marois	marois.l@unsa-ferroviaire.org	06 58 03 85 55
Solange	Garrigues	garrigues.s@unsa-ferroviaire.org	06 30 03 06 58	Mickael	Lecuyer	mickael.lecuyer@reseau.sncf.fr	06 21 67 53 27
Lise	Ginolin	ginolin.l@unsa-ferroviaire.org	06 87 25 18 14	Benoit	Jégo	benoit.jego@reseau.sncf.fr	06 21 14 28 66
Patrick	Labrue	labrue.p@unsa-ferroviaire.org	06 29 88 90 28	Yannick	Cantegrel	cantegrel.y@unsa-ferroviaire.org	06 14 99 37 82
Sophie	Lahore	sophie.lahore@reseau.sncf.fr	06 11 66 13 71	Virginie	Renaudin	virginie.renaudin@reseau.sncf.fr	06 13 04 04 85
Philippe	Guelpa	guelpa.p@unsa-ferroviaire.org	06 03 77 20 94	Jean-Paul	Araujo	araujo.jp@unsa-ferroviaire.org	06 67 77 15 70
Yann	Dureau	dureau.y@unsa-ferroviaire.org	06 03 15 98 35	Jean-François	Agullo	jean-francois.agullo@reseau.sncf.fr	06 25 10 09 91
Représentant Syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire							
Pierre-Henri	Vallade	vallade.ph@unsa-ferroviaire.org	06 71 21 14 14				

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS : vallade.ph@unsa-ferroviaire.org

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES : sos.harcelement.zpa@gmail.com

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>



Les élus UNSA-Ferroviaire vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année